

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance AEPE

Rentrée en formation : 28 Aout 2023
Durée : 10 mois



En Contrat d'Apprentissage: Rentrée en formation
de 10 mois, en aout 2023 (par convention avec le CFA Aktéap :
<http://www.cfa-creap.com>)



L'Accompagnant Educatif Petite Enfance :

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme de niveau 3 (ancien niveau V) est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité

Objectifs

Se préparer en moins d'un an à présenter tout ou partie des **épreuves pratiques** du CAP AEPE

Prérequis

Avoir 18 ans l'année de présentation de l'examen

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 (ex niveau V) pour bénéficier de la formation en 1 an comme :

- Tout CAP notamment le CAP SAPVER (dispensé au LEAP d'Ennezat)
- Tout BEP / BEPA validé avant 2022
- Tout Bac notamment le Bac Pro SAPAT (dispensé au LEAP d'Ennezat)

Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur

Entreprises d'accueil

- Etablissements d'accueil de Jeunes Enfants publics (dépendant des Collectivités territoriales), ou privés.
- Ecoles maternelles publiques ou privées.
- Accueils de mineurs en centres de loisirs publics ou privés.

Stage de 3 semaines à prévoir dans une autre structure que l'employeur

Cout - Avantages:

La formation en apprentissage est financée par les OPCO. Aucun frais de scolarité

Vous travaillez à temps plein et percevez une rémunération selon votre âge

Cette formation sera dispensée sur des semaines pleines pendant les vacances (fin Aout, Toussaint, Noel, Hiver et Printemps) et sur les mercredis des semaines de temps scolaires. Cette organisation est mise en place pour répondre aux besoins des écoles primaires et maternelles des établissements de l'Education Nationale.

La formation en centre – 413 heures réparties 59 journées:

- **Socle de Base :**
 - Positionnement, Matières Générales, Temps Forts et Spécialisation** 126 h
- **EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant »** 126 h
- **EP2 « Exercer son activité en accueil collectif »** 66,5 h
- **EP3 : « Exercer son activité en accueil individuel »** 56 h
- **PSE «Prévention Santé Environnement»** 38,5 h

Méthodes pédagogiques :

- Etablissement à taille humaine, petits groupes minimum 6 - maximum 16 personnes ;
- Nombreuses interventions de professionnels : psychologue, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, maitresse et ATSEM.
- Le stagiaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé de son parcours de formation par un formateur référent du LEAP d'Ennezat ;
- Pour les contrats d'apprentissage, 3 semaines de stage hors période chez l'employeur seront exigées.

Informations pratiques :

Candidature et sélection :

- Tout public motivé et intéressé par les métiers de la Petite Enfance
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 pour effectuer la formation avec dispense des enseignements dits « généraux »
- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.

Horaires en centre de formation : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Lieu : LEAP d'Ennezat – 1 route de Riom - 63720 ENNEZAT

Accessible depuis Clermont Ferrand ou Riom via bus Transdôme.

Possibilité de restauration sur place (self payant ou coin repas).

Dossier à télécharger sur notre site www.leap-ennezat.org et à retourner avant le 15 Aout 2023 dernier délai.

Pour plus d'infos, nous contacter ou consulter notre site
<https://leap-ennezat.org/formation-continue/cap-accompagnant-educatif-petite-enfance/>

Contacts :

Emmanuelle RAVELLI - Secrétaire pédagogique
Estelle MORIN - Responsable de formation CAP AEPE
Laurent GRIMAULT-Responsable du centre de formation
Téléphone unique : 04 73 63 80 23 ou email : ennezat@cneap.fr

Le LEAP D'ENNEZAT, Centre de formation est référencé sur Datadock depuis le 29 Aout 2017, garantissant le respect des critères de qualité exigés par la Loi du 5 mars 2014 et a reçu la certification Qualiopi, signe officiel de notre qualité d'encadrement depuis le 26 octobre 2020, suite à l'Audit réalisé par AFNOR Certification et ceci pour 4 ans.